



Résiliation mutuelle SwissLife

Par **cryme67**, le **10/08/2015** à **17:08**

Bonjour,

Suite à une énième augmentation de ma mutuelle SwissLife j'ai envoyé une lettre de résiliation par courrier AR et ai bloqué les prélèvements automatiques. j'ai depuis déménagée et suis restée sans nouvelle.

Ces derniers jours j'ai été contactée par mail par un huissier me demandant 1 an de cotisation (c'est à dire de payer jusque fin 2015) + les frais d'huissier. Après avoir contacter Swisslife ils m'ont indiqué que je devais prouver l'envoi de mon courrier de résiliation avec mon AR. Je n'ai pas retrouvé l'AR que j'ai du jeter lors de mon déménagement (l'envoi date d'il y a un an quand même)...

Dans l'impasse et ayant peur que le montant augmente sans que je puisse pour autant prouver l'envoi de mon courrier j'ai payé l'huissier.

Cependant j'ai donc payé (et au prix fort!!!!) une mutuelle jusque fin 2015 et SwissLife m'indique que je ne serais pas pour autant remboursée des frais médicaux que je pourrai avoir entre aujourd'hui et la fin de mon contrat.

Que puis-je faire pour au moins avoir le service que je viens de régler jusqu'à la fin de mon contrat ?

Merci d'avance pour votre aide.

Par **Nathalie1000**, le **13/08/2015** à **09:14**

Bonjour Monsieur,

Je fais suite à votre réclamation.

Afin de répondre rapidement, je vous invite à cliquer sur le lien <http://www.swisslife.fr/monserviececlient> et à renseigner les éléments demandés.

Je pourrai ainsi prendre contact directement avec vous.

Je vous souhaite une Bonne Journée.

François
Votre Conseiller Client Swiss Life

PS : si vous ne visualisez pas correctement le lien, veuillez le coller dans la barre d'adresse de votre navigateur internet.

Par **cryme67**, le **13/09/2016** à **16:45**

L'histoire continue ! Après avoir payé un an de mutuelle + des frais d'huissier et avoir re-résilié ma mutuelle en aout 2015 (en conservant cette fois-ci la preuve de l'AR !!!). Je reçois aujourd'hui un courrier me réclamant une cotisation mensuelle !
Est-ce possible de résilier les mutuelles Swisslife ou suis-je condamnée à payer cette mutuelle jusqu'à la fin de ma vie ?!

Par **Swiss Life France**, le **19/09/2016** à **12:03**

Bonjour cryme67,

Il semblerait que vous n'ayez pas complété le formulaire en ligne comme demandé dans notre post datant du 13/08/2015.

Nous souhaitons pouvoir vous identifier afin de pouvoir vous contacter.

Je vous remercie de cliquer sur le lien <http://www.swisslife.fr/monserviceclient> et de renseigner les éléments demandés.

Je pourrai ainsi prendre contact directement avec vous.

Je vous souhaite une bonne journée

Bertrand

Service Client SwissLife